

Parmi les idées qui nous sont communes, voici la première; Nous ne condamnons ni ne proscrivons toute guerre quelle qu'elle soit. Au contraire, nous connaissons aussi une guerre juste, la guerre de légitime défense menée par un Etat contre les injustes attaques d'ennemis extérieurs qui menacent son existence et son développement légitime.

Les conditions d'une telle guerre sont les suivantes: injustice grave ou toute autre grave faute morale formelle de la part de l'adversaire; certitude de cette faute ne laissant place à aucun doute; impossibilité d'éviter un conflit armé après échec de tous les essais d'entente pacifique entrepris avec toute la gravité et toute l'énergie nécessaires; certitude morale que la victoire restera à la cause juste; droite intention de favoriser le bien par la guerre et d'éviter le mal; bonne conduite de la guerre restant dans les limites de la justice et de la charité et donc dans les cadres du droit naturel, de la loi morale chrétienne et des prescriptions du droit des gens; souci de ne pas causer des troubles graves aux autres Etats qui ne sont pas directement impliqués dans la guerre; déclaration de guerre faite par une autorité compétente; proportion entre la faute et les châtiments, aussi bien pendant la guerre qu'après la guerre, lors de la fixation des sanctions.

Nous déclarons que ces conditions doivent se réaliser toutes ensemble et séparément avant qu'il puisse être parlé d'une guerre juste. Car ces conditions sont exigées par la conscience humaine, ou mieux par la loi morale naturelle qui oblige tous les hommes sans exception. Ces conditions sont-elles encore réalisables, étant donné la technique actuelle de la guerre? J'en doute absolument.

La guerre juste est moralement permise, elle est même un devoir social et moral. En tant qu'accomplissement d'un devoir social et moral la participation à cette guerre peut donc devenir un grand mérite. C'est en ce sens que nous honorons nos soldats tombés à la grande guerre.

Ils avaient la conviction de se battre dans une guerre juste, dans l'accomplissement de leurs devoirs moraux envers la patrie, leurs foyers et leurs biens, leurs femmes et leurs enfants, envers la nation et le pays des ancêtres.

Ainsi pensaient également les soldats des autres pays. Aussi rendons-nous honneur à l'accomplissement de leur devoir moral envers leur patrie. C'est encore en ce sens que nous honorerons mardi prochain au Hall commémoratif ceux qui sont tombés pendant la grande guerre. Mais cela ne signifie pas que nous soyons des fanatiques de la guerre.

Disons encore en passant que Notre apologie de la guerre juste ne contredit ni l'Evangile ni la conception des premiers